

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique  
École supérieure en Sciences et Technologies  
de l'Informatique et du Numérique

ESTIN



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Référence de la session		
Numéro de la session	Date	Type de la session
07	14/10/2024	Extraordinaire

Textes de référence	
N°	Désignation
1	Décret exécutif n° 16-176 du 14 juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure
2	Arrêté n° 182 du 24 février 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de l'École ESTIN
3	Note de M. le Secrétaire Général n° 1500/SG/MESRS du 25 décembre 2019

Domaine de délibération du Conseil Scientifique de l'école

Conformément à l'Art. 43 du décret exécutif n° 16-176 du 14 juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure, le Conseil Scientifique émet des avis et recommandations, notamment sur :

- le projet d'établissement ;
- les plans annuels et pluriannuels de formation et de recherche ;
- les projets de création de modification ou de dissolution de départements et, le cas échéant, d'unités et de laboratoires de recherche ;
- les programmes d'échange et de coopération scientifique nationaux et internationaux ;
- les bilans de formation et de recherche ;
- les programmes de partenariat avec les divers secteurs socio-économiques ;
- les programmes des manifestations scientifiques ;
- les actions de valorisation des résultats de la recherche ;
- les bilans d'acquisition de la documentation scientifique et technique ;
- les actions relatives à l'innovation, la veille, au transfert de technologie et l'entrepreneuriat ;
- les activités de formation continue, de perfectionnement et de recyclage ;
- les actions relatives à la mise en place d'une démarche assurance qualité dans l'enseignement ;
- les actions relatives à la mise en place d'un système d'information.

Il propose les orientations des politiques de recherche et de documentation scientifique et technique.

Il donne son avis sur toute autre question d'ordre pédagogique et scientifique qui lui est soumise par son président.



**Liste des membres présents<sup>1</sup> :**

N°	Nom et prénom	Qualité	Emargement
1	TARI Abdelkamel	Directeur, Président du conseil scientifique	
2	ELMIR Youssef	Directeur adjoint chargé de la formation doctorale, de la recherche scientifique, du développement technologique, de l'innovation et de la promotion de l'entrepreneuriat.	
3	AZOUAOU Faical	Directeur adjoint chargé des systèmes d'information et de communication et des relations extérieures	
4	MEDJOU DJ Rafik	Représentant des Maîtres de Conférences	
5	ISSAADI Badredine	Représentant des Maîtres de Conférences	
6	DAOUDI Meroua	Représentante des Maîtres Assistants	
7	FARAH Zoubeyr	Représentant des Maîtres de Conférences	
8	DJENADI Ali	Directeur du laboratoire LITAN	

**Liste des membres absents (excusés) :**

N°	Nom et prénom	Qualité
1	BELAID Ahror	Représentant des Maîtres de Conférences
2	SEBAA Abderrazak	Directeur adjoint chargé des enseignements, des diplômes et de la formation continue
3	CHELOUAH Leila	Représentante des Maîtres Assistants

**1. Ordre du jour de la session.**

**Point n° 1. Réinscription en doctorat au titre de l'année universitaire 2024-2025.**

**Point n° 2. Mobilité au titre de l'année budgétaire 2024.**

<sup>1</sup> Conformément à l'arrêté n° 182 du 24 Février 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de l'école ESTIN



## 2. Déroulement des travaux de la session.

Après l'ouverture de la séance à 10h00, le président du conseil scientifique a donné la parole au directeur adjoint chargé de la formation doctorale et de la recherche scientifique pour présenter chaque point comme suit :

### Point n° 1. Réinscription en doctorat au titre de l'année universitaire 2024-2025.

#### a. Présentation

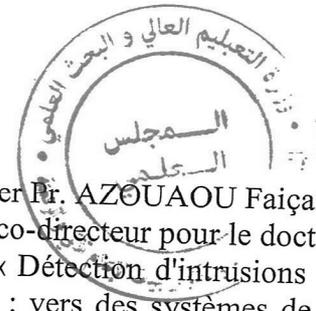
Le directeur adjoint chargé de la formation doctorale a présenté les résultats du traitement de quelques cas exceptionnels de thèse de doctorat effectuée le 14/10/2024 par les deux comités de formation doctorale, dans laquelle la totalité des doctorants (28) ont présenté leurs états d'avancement devant un comité élargi composé des deux comités de formation doctorale (CFD-2021-2022 et CFD-2022-2023) ainsi que d'autres experts invités.

- a.1. Le comité de formation doctorale habilité en 2022-2023 a approuvé la demande des directeurs de thèse Pr. TARI Abdelkamel et Dr. KHANOUCHE Mohamed Essaid pour une reformulation du sujet de thèse de leur doctorant M. ABBES Anis Chawki inscrit en 2ème année en 2023-2024. Le nouveau sujet de thèse est : "Internet of Behaviors: Towards Optimization Strategies for Learning Experiences".
- a.2. À la suite du retrait du Dr. KHANOUCHE Mohamed Essaid et du Pr. BELAID Ahror de la direction de la thèse du doctorant M. CHEKROUNE Ridha, inscrit en 2ème année en 2023-2024, le comité de formation doctorale habilité en 2022-2023 a approuvé la proposition de nommer Pr. AZOUAOU Faiçal en tant que nouveau directeur de thèse et Dr. DJEBARI Nabil en tant que co-directeur. Le sujet de la thèse est intitulé : « Détection d'intrusions dans les réseaux informatiques à l'aide de l'intelligence artificielle : vers des systèmes de sécurité proactifs et intelligents ».
- a.3. Le conseil scientifique a reçu la demande de réinscription effectuée via la plateforme PROGRES au titre de l'année universitaire 2024-2025 suivante :

N°	Année Bac	Matricule du Bac	Nom	Prénom
1	2008	3005824	CHEKROUNE	Ridha

#### b. Résolutions

- b.1. Le conseil scientifique a approuvé la reformulation du sujet de thèse du doctorant M. ABBES Anis Chawki pour sa réinscription en 3<sup>e</sup> année en 2024-2025. Le nouveau sujet est intitulé : « Internet of Behaviors : Towards Optimization Strategies for Learning Experiences », sous la direction du Pr. TARI Abdelkamel et la co-direction du Dr. KHANOUCHE Mohamed Essaid.



b.2. Le conseil scientifique a approuvé la proposition de nommer Pr. AZOUAOU Faïçal comme nouveau directeur de thèse et Dr. DJEBARI Nabil comme co-directeur pour le doctorant M. CHEKROUNE Ridha. Le sujet de la thèse est intitulé : « Détection d'intrusions dans les réseaux informatiques à l'aide de l'intelligence artificielle : vers des systèmes de sécurité proactifs et intelligents ».

b.3. Le conseil scientifique a approuvé la demande de réinscription pour l'année universitaire 2024-2025, sous réserve du respect des exigences, notamment la présentation d'un engagement de prise en charge pédagogique. Le doctorant concerné est:

N°	Année Bac	Matricule du Bac	Nom	Prénom	Remarque
1	2008	3005824	CHEKROUNE	Ridha	Réinscription en 3ème année

## Point n° 2. Mobilité au titre de l'année budgétaire 2024.

### a. Présentation.

Le conseil scientifique a pris note que :

a.1. Stage de perfectionnement pour les enseignants-chercheurs doctorants et les doctorants non-salariés (42%)

- Mme. MANKOURI Amani s'est désistée.
- Mme. CHERGUI Sofia a eu un refus de sa demande visa.

a.2. Participation à une manifestation scientifique (15 %)

- M. TAGMOUNI Abdelkader a demandé de participer à « ICSPIS 2024 The 7th International Conference on Signal Processing & Information Security / IEEE » organisé aux Emirats Arabes Unis du 12 au 14 novembre 2024.

### b. Résolutions.

En raison des désistements et des refus de demandes de visa, rendant la réalisation de certaines mobilités impossibles, ainsi que la redistribution du budget de manière plus efficace et donner la chance aux demandes de mobilité faisables, les membres du Conseil Scientifique ont approuvé la modification des quotas. Conformément à l'arrêté n°255 du 27 février 2024 fixant les critères de sélection et d'admissibilité au programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger, notamment l'article 5, les quotas ont donc été ajustés comme suit :

Catégorie	Quota (%)	
Stages de perfectionnement	MAB, MAA et Doctorants	30
	Doctorants en co-tutelle et étudiants en M2 co-diplomation	0
	ATS	15
Séjours scientifiques	28	
Manifestations scientifiques	22	
Coopération internationale	5	

Ainsi, le conseil scientifique a proclamé les résultats du traitement des demandes de mobilité récapitulés dans les tableaux suivants :

b.1. Mobilité de perfectionnement pour ATS (15%)

- Le conseil scientifique a décidé de procéder au remplacement sur liste d'attente conformément aux critères établis.

N°	Nom	Prénom	Destination	Date de départ	Date de retour	Evaluation	Observation
1	Ibazizen	Jugurta	France	06/11/2024	20/11/2024	43,5	15 jours accordés sous réserve de compléter le dossier par un projet de programme de stage avalisé par l'établissement d'accueil, ou bien par une lettre d'accueil
2	Bouarab	Meryem	France	01/11/2024	30/11/2024	43,5	15 jours accordés sous réserve de compléter le dossier par un projet de programme de stage avalisé par l'établissement d'accueil, ou bien par une lettre d'accueil
3	Chekroune	Ridha	France	18/10/2024	16/11/2024	43,5	15 jours accordés sous réserve de compléter le dossier par un projet de programme de stage avalisé par l'établissement d'accueil, ou bien par une lettre d'accueil

b.2. Participation à une manifestation scientifique (22 %)

- Lesdites demandes de participation aux manifestations scientifiques ont été approuvées.

N°	Nom	Prénom	Grade	Intitulé de la manifestation scientifique	Destination	Date de départ	Date de retour	Evaluation	Observation
1	TAGMOUNI	Abdelkader	Doctorant	The 7th International Conference on Signal Processing & Information Security / IEEE	Emirats Arabes Unis	11/11/2024	15/11/2024	5	05 jours accordés + les frais d'enregistrement (500 euros max) sous réserve de compléter le dossier par une lettre d'acceptation officielle de la part des organisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h45.



Fait à Amizour le, 14/10/2024.

Le président du conseil scientifique

رئيس المجلس العلمي  
الأستاذ: طاري عبد الكمال